

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 août 2014

2014/08/08/02

L'an deux mil quatorze, le huit août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SERVANCHES, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jacques FAURIE, Maire.

Présents : Jacques FAURIE, Bernadette PRAT, Jacky LAPOUGE, Monique GOUNAUD, Jacques LAURENT, Christelle CHAREIRE.

Absent : Cédric CHEVREUL.

Nombre de Conseillers en exercice : 7 - Présents : 6 - Votants : 6

Date de la convocation : 04.08.2014

Christelle CHAREIRE a été désignée secrétaire.

Objet : Refus du projet d'éoliennes dans la Double

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet porté par la Société ABO WIND, visant à implanter plusieurs éoliennes de 180 à 200 m de haut.

- Considérant la forêt de la Double comme un espace vital remarquable
- Considérant l'impact sur le tourisme vert
- Considérant l'impact négatif sur la faune et la flore lors des travaux puis l'exploitation (déboisements, fondations en béton jusqu'à 900 tonnes, raccordements...)
- Considérant l'impact sur les oiseaux migrateurs et les chauve-souris
- Considérant l'aggravation des risques d'incendie et les contraintes induites par les éoliennes sur l'intervention des canadiens
- Considérant le fait que ce projet est faussement présenté aux municipalités comme une simple « étude »
- Considérant le nombre croissant d'habitants hostiles au projet
- Considérant les risques d'animosité et de clivage entre les propriétaires signataires de baux et la population plus largement impactée et concernée

Vu les points évoqués, le Maire et son Conseil Municipal de Servanches refusent l'implantation d'éoliennes industrielles sur le territoire de sa commune et demandent à la société ABO WIND d'annuler les promesses de baux qu'ils ont fait signer et de se retirer.

ADOPTÉ : 6 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre, sont les signatures

Le Maire,
Jacques FAURIE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 22.08.14

Publié ou notifié le 22.08.14

